

*Pays* : Luxembourg, Chypre, Malte. *Commission* : culture. *Problématique* : Charte européenne du plurilinguisme, de l'éducation et de la mémoire historique

Le Luxembourg est une monarchie constitutionnelle, Chypre est une république présidentielle et Malte est une république parlementaire. Nos pays sont tous monocalés. Nous sommes ici pour parler de culture et plus précisément pour rédiger une charte européenne du plurilinguisme, de l'éducation et de la mémoire historique.

Cette charte permettrait à nos pays d'être plus égaux vis-à-vis de l'éducation et de proposer plus de programmes comme Erasmus. Elle donnerait à l'Europe l'opportunité d'être plus puissante au niveau mondial et d'avoir une meilleure relation entre ses pays grâce à la maîtrise de plusieurs langues. Le plurilinguisme renforce l'identité de l'Europe. La mémoire historique enrichirait nos connaissances et nous permettrait d'éviter des conflits. Cependant, avec cette charte les particularités et dialectes peu parlés de nos pays risquent de disparaître. Les Etats pourraient également voir la maîtrise de leur langue maternelle diminuer. La place de la religion au sein de l'éducation serait également remise en cause. Par ailleurs nos projets sur la mémoire historique sont vus de manière assez critique par la presse qui parle « d'instrumentalisation de la mémoire de notre continent » et demande plus de solidarité sur ce point et nos pays ont vécu la seconde guerre mondiale de façon différentes. Le Luxembourg, Chypre et Malte ont au minimum deux langues officielles chacun et voient plusieurs autres langues être parlées en leur sein.

Le Luxembourg, Chypre et Malte sont en faveur de cette rédaction de charte. Le plurilinguisme apporte des valeurs telles que la tolérance et l'acceptation des différences et des minorités, ce qui est un avantage pour nos petites communautés, par exemple celle maronite qui parle syriaque, ou les Arméniens à Chypre. D'autant plus que nous parlons de créer une charte européenne sur le plurilinguisme depuis les premières assises européennes du plurilinguisme en novembre 2005, qui ont formé l'Observatoire européen du plurilinguisme. Un pôle de recherche a été créé pour que ce domaine devienne transdisciplinaire. Des études ont montré que pour arriver à instaurer le plurilinguisme en Europe nous devons travailler sur des aspects symboliques, éducatifs et économiques. Pour la symbolique c'est à la Commission européenne de changer pour qu'il y ait plus de respect envers les langues des Etats membres et non plus cette suprématie de l'anglais qui est présent à 80% dans nos textes et débats. Lors du Conseil européen de Barcelone les 15 et 16 mars 2002 nous avons pris pour objectif de renforcer les enseignements à l'école notamment de deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Le 19 septembre dernier le parlement européen a approuvé à la majorité l'importance de la mémoire historique et nous avons maintenant pour objectif de créer un espace européen de l'éducation d'ici 2025.

Le Luxembourg, Chypre et Malte mettent l'école obligatoire gratuite dès quatre ans et ce indépendamment de la nationalité des enfants. Ainsi pendant les deux ans précédant la primaire les enfants apprennent la langue maternelle de nos pays pour communiquer entre eux. Ensuite l'apprentissage d'une langue supplémentaire arrive très rapidement durant le cycle de primaire. Les enseignements du secondaire sont proposés dans des langues étrangères avec une heure de cours par semaine dans la langue maternelle du pays. Les élèves ont également la possibilité de prendre encore d'autres cours de langue. Le 12 août 2003 une loi sur la création de l'université du Luxembourg met en avant que cette université se fonde sur son fonctionnement multilingue de ses enseignements, principalement en français, anglais et allemand. Au Luxembourg nous possédons un taux d'alphabétisation de 99,01% et plusieurs écoles internationales. Cinq établissements sont subventionnés par l'Etat et proposent un autre programme d'étude, comme l'école européenne I de Luxembourg-Kirchberg et le lycée Vauban. Certains de nos établissements d'études universitaires proposent une voie langues étrangères/études européennes. L'enseignement religieux est donné mais n'est pas obligatoire si les parents ne le veulent pas. Le Luxembourg a été occupé durant la seconde guerre mondiale, nous ne nions pas qu'il y ait eu une collaboration. Cependant la Grande-Duchesse Charlotte et son gouvernement sont partis en exil à Londres et à Ottawa, ils se sont d'ailleurs engagés du côté des alliés. La majorité de la population du Luxembourg a résisté aux Allemands qui reconnaissaient notre pays comme un territoire allemand et ont dû décréter la loi martiale.

Le Luxembourg, Chypre et Malte aideront à la rédaction de la charte du mieux qu'ils peuvent. Nos pays sont ouverts aux négociations et essayeront que les débats à venir se déroulent le mieux possible.